

## Interpellation de C. DIELIS, Conseiller communal, relative à l'avenir du pont Marchant.

C. DIELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIELIS geeft lezing van de volgende tekst :

Joyeux anniversaire Madame l'Échevine.....

Cela fait maintenant près de six ans que le Pont Marchant a été fermé aux automobilistes privant par là même les Anderlechtois d'une voie d'entrée dans la Commune.

A de très nombreuses reprises, mon collègue G. VAN GOIDSENHOVEN a interpellé le Collège ainsi que la Région pour connaître l'état d'avancement du projet de réaménagement de celui-ci.

Il me revient de source sûre que Madame l'échevine des Travaux Publics et de la Mobilité ferait preuve de dogmatisme idéologique empêchant l'avancée de ce dossier. En effet, il semblerait qu'elle souhaite que le pont Marchant ne soit accessible qu'aux piétons et aux cyclistes.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler au Collège que le Canal connaît de grandes mutations par la création de milliers de logements et que limiter une voie d'entrée aux seuls piétons et cyclistes risquerait de congestionner une partie importante de la Commune.

Je rappelle également qu'une telle passerelle est d'ores et déjà prévue à un autre endroit du Canal.

Dès lors, je remercie le Collège de m'informer de l'état d'avancement de ce dossier et de me rassurer quant à la position de celui-ci qui je l'espère est profondément volontariste, pragmatique et soucieux de l'intérêt de tous les Anderlechtois et non de leur seule base électorale.

Monsieur le Bourgmestre-Président :

Nous regrettons tous que le pont soit laissé dans cet état de délabrement avancé qui donne finalement, au-delà, des aspects de mobilité un sentiment d'abandon supplémentaire à cette partie de la commune. Il n'y a pas que notre collègue G. VAN GOIDSENHOVEN qui fait des interventions à la Région. Je pense que mon prédécesseur E. TOMAS, en partant, m'a laissé tout son classeur de courriers adressés aux ministres des « Travaux Publics » successifs qui se sont attaqués à ce dossier. Il y a une bonne cinquantaine de lettres. Ce regret que nous avons par rapport à l'état de délabrement du pont ne doit pas nous faire perdre ni notre sang froid ni notre honnêteté intellectuelle. Je ne sais pas quelles sont vos sources sûres mais, pour ma part, j'en changerais. Je ne pense pas que ce soit le dogmatisme supposé de l'échevine des « Travaux publics » et de la « Mobilité » qui soit la source de blocage puisque, comme vous l'avez vous-même évoqué, madame l'échevine n'a pas le pouvoir de bloquer ce projet car c'est un dossier régional. Dans la séquence des décisions qui doivent être prises avant que « URBAN » puisse délivrer un permis, il y a nécessité d'avoir une étude d'incidences.

Vous vous demanderez comme moi pourquoi il faut une étude d'incidences pour remplacer un pont par un pont. Il se fait que c'est la loi et que c'est la règle qui le veut.

Où en est-on à l'heure actuelle ? Un bureau d'étude est en passe d'être désigné pour réaliser cette étude d'incidences. On nous dit qu'elle prendra environ 6 mois et, comme il se doit dans le cadre d'une telle étude, tous les scénarios sont évalués par cette étude. La décision régionale sera prise en connaissance de cause après que les différents scénarios et les différentes hypothèses aient été évalués.